

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route des Marais

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la permission de voirie du Département de la Haute-Savoie n° RRD-2025-02860 en date du 11/08/2025
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Guy Chatel** relative à des travaux de terrassement pour pose fourreaux d'éclairage public pour le compte de la Commune de Saint-Jorioz,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÈTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation sur la Route des Marais, dans sa portion comprise entre la Route du Lanfonnet et l'impasse des Marais, sera alternée par panneaux B15 C18 **du 09/12/2025 au 24/12/2025**.

Article 2 :

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier.

Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur Le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (guy-chatel-d@demat.sogelink.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 08/12/2025

Le Maire
Michel BEAL

